

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
30 août 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET – Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 15

PROCURATIONS: 8

VOTANTS : 23

POUR : 23

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0

N° 2024-40

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT)) – Eliane GEOFFROY (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Willy GABRIEL (pouvoir à Annie MONNERY) – Geneviève TABARET (pouvoir à Yannick PAQUE) – Patrick RAMON (pouvoir à Corinne JOURDAN) – Emilie RATTON (pouvoir à Pascal ROUSSET) – Kenan SOLMAZ (pouvoir à Jérémie VIAL) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Clémentine FIGUET)

Étaient absents excusés : Madame et Monsieur – Serge BERNARD – Yann FLAMANT - Ilyes TELALI - Claude VARENNES

Mme Annie MONNERY a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Convention gestion de flux logements sociaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-02 du 15 février 2024 approuvant la convention intercommunale d'attribution des logements de la communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône

Considérant que la convention de gestion de flux parachève la procédure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le terme de la convention annexée à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le 12/09/2024



ID : 038-213800345-20240905-D_2024_40-DE

Monsieur Le Préfet de l'Isère
Préfecture de l'Isère
12 Place Verdun – CS 71048
38021 GRENOBLE cedex 1

Saint-Maurice-l'Exil, 29 janvier 2024

Affaire suivie par Marie-Pierre NONY - Service Habitat Logement
04 74 86 46 60 - marie-pierre.nony@entre-bievretrhone.fr

Objet : Mise en œuvre de la Gestion en flux des logements sociaux

Monsieur le Préfet,

La loi ELAN du 23 novembre 2018 (art. 114) modifie les modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux et généralise une gestion de ces droits en flux annuel par les réservataires (État, collectivités territoriales, employeurs, Action logement services, ...).

Comme souhaité en Isère, cette gestion en flux fait l'objet au sein de notre intercommunalité d'une seule convention de gestion, signée par tous les bailleurs de notre territoire et le bloc collectivités, qui regroupe les communes réservataires, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et le Conseil départemental qui nous a confié son contingent.

Cependant, et malgré les échanges entre nos services, le bloc collectivités, la préfecture et les bailleurs de notre territoire, **il subsiste des interrogations concernant la mise en œuvre de cette nouvelle gestion en flux.**

Par décision en Bureau communautaire du 22 janvier 2024, je me permets en conséquence de vous adresser ce courrier de demande de précisions sur les modalités de gestion des réservations du bloc collectivités, et plus particulièrement les éléments suivants :

- comment seront fléchés les logements sociaux vers les différents réservataires par les bailleurs ?
- quels seront les critères retenus par les bailleurs pour affecter, au bloc collectivités, un logement qui se libère ?
- quelles seront les clés de répartition entre les réservataires ? entre les logements qui se libèrent ?

Tel que précisé dans l'article 4 de la convention de gestion en flux en cours de validation, une attention toute particulière devra être apportée, d'une part, au respect des 19 % affectés au bloc collectivités et, d'autre part, au respect des engagements de mixité sociale et d'équilibre entre les communes et leurs différents quartiers.

Enfin, les membres du bloc collectivités territoriales soulignent l'importance de veiller à un équilibre dans l'orientation du flux de logements sociaux qui se libèrent entre les différents réservataires du territoire en termes de :

- Localisation : logements sociaux situés en Quartier Politique de la Ville (QPV) et hors QPV ;
- Typologie et ancienneté du parc : toutes les caractéristiques mériteront d'être explicitées notamment la typologie, l'ancienneté....

J'ai bien noté lors des différents échanges avec les bailleurs sociaux, que 2024 sera une année de transition et qu'à ce jour, bien que le dispositif soit mis en place depuis le 1^{er} janvier, les modalités de gestion des bailleurs ne sont pas encore connues.

Les élus du territoire resteront vigilants, dès les premiers bilans, sur le fléchage des logements disponibles et souhaitent notamment que ces bilans intègrent l'ensemble des logements libérés sur la période et leur répartition entre les différents réservataires.

Par ailleurs, je souhaiterais attirer votre attention sur la gestion actuelle du contingent préfectoral sur notre territoire et les retours insuffisants des services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) en matière de positionnement sur ce contingent. En effet, malgré le travail et la qualité des échanges au sein de la Commission de Coordination Logement de la Communauté de communes depuis 2019, les positionnements de la DDETS sur le contingent préfectoral localisé sur les communes restent insuffisants et ne se font pas suffisamment en lien avec les communes.

Les élus des communes d'Entre Bièvre et Rhône attendent de votre part, Monsieur le Préfet, un engagement auprès des services de la DDETS afin d'être rassurés sur la politique de positionnement pratiquée.

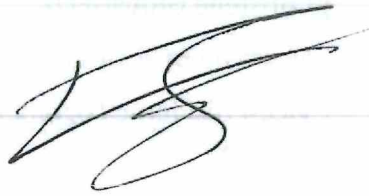


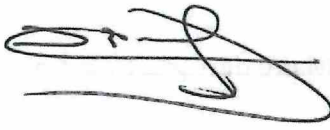
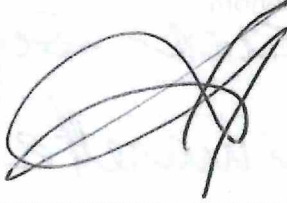
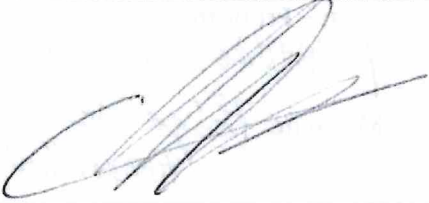
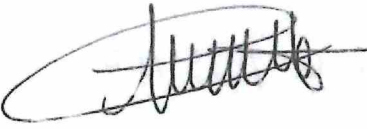
A travers la mise en œuvre des dispositions réglementaires en matière d'attribution des logements sociaux qui a conduit à l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), à l'approbation du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA - en cours de signature), je souhaite vous rappeler toute l'importance de maintenir une relation de confiance et de bonne intelligence entre les communes, les bailleurs et les services de l'Etat, qu'il s'agisse du volet attribution de logement ou du volet programmation (neuf et rénovation).

Dans l'attente de pouvoir échanger avec vous sur ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Sylvie DEZARNAUD
Présidente



Christelle GRANGEOT Maire de Bellegarde-Poussieu Vice-Présidente Logement et Gens du Voyage	
Nom - Prénom : DUGUA Isabelle Maire de LES ROCHES DE CONDRIEU - VP Eben	
Nom - Prénom : MONTEYEMAS Paul Maire de St Julien de P'Heu	
Nom - Prénom : TYRODE Elisabeth Maire de Chalon	
Nom - Prénom : MERCIER Sufe Maire de Primarette	
Nom - Prénom : MONYANGE - André Maire de Péage de Roosillon	
Nom - Prénom : SEGUI T. Michel Maire de ASSIEU	

Nom - Prénom : TEIL Laurent Maire de SABLONS	
Nom - Prénom : VIAL Gilles Maire de Sabais sur Saône	
Nom - Prénom : BONNETON Alban Maire de Cheyran	
Nom - Prénom : MALATRAIT JEAN CHARLES Maire de CHANAS	
Nom - Prénom : ARGOND Yvan Maire de REVEL-TOURDAN	
Nom - Prénom : CHAMBON Denis Maire de Saint-Alban du Rhône	
Nom - Prénom : CLARET Nelly Maire de AUBERIVES SUR VAREZE	

Nom – Prénom : LÉCOUTRE Sandrine Maire de St Clair du Rhône	
Nom – Prénom : CROS Michel Maire de SAINT PRIM	
Nom – Prénom : Garnier Jacques Maire de Coeur et Bois	
Nom – Prénom : MANIN Gilbert Maire de Moissieu s/Dolon	
Nom – Prénom : HERLIN Denis Maire de MONTBEROUX MILIEU	
Nom – Prénom : REY Jean-Paul Maire de VERMOZ	
Nom – Prénom : GENTY Philippe Maire de Saint Maurice d'Enil	

Nom - Prénom : PASCAL Michel Maire de PORTUEN de B.	
Nom - Prénom : DUBOIS Jean Maire de Pisier	
Nom - Prénom : DOLPHIN Jean Michel Maire de ANTON	
Nom - Prénom : PAQUE Yannick. Maire de BEAUREPAIRE	
Nom - Prénom : DURANTON Robert Maire de ROUSSILLON	